

PROCES VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 9 NOVEMBRE 2009

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 9 novembre 2009 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s, Tommy Lacoste, Martin Saindon, Pierre Paquette, Jean-Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est également présente.

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL DÉPOSENT UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire. M. le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et félicite tous les membres de leur élection.

2009-11-09/202

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL :

2009-11-09/203

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 28 septembre 2009

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 28 septembre 2009 tel que distribué.

3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

2009-11-09/204

3.2.1 CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2010

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2009-09-28/190 dans laquelle il octroie le contrat de déchets à l'entreprise Stanley & Dany Taylor Transport inc. pour la période d'un an;

Considérant que depuis l'adoption de celle-ci, le conseil a pris connaissance que la Municipalité d'East Hereford a octroyé un contrat de 3 ans pour la cueillette des matières résiduelles;

Considérant que cette décision remet en question la mise en commun de l'achat d'un camion vidange avec d'autres municipalités;

PROCES VERBAUX



3.2.1 CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2010 (suite)

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de modifier la résolution et d'autoriser la signature d'un contrat pour trois (3) ans, comme suit :

Période de 3 ans :	
Déchets ultimes :	
2010	\$ 18 421.20 t.t.c.
2011	\$ 18 421.20 t.t.c.
2012	\$ 18 421.20 t.t.c.
Compost :	
2010	\$ 16 028.25 t.t.c.
2011	\$ 16 028.25 t.t.c.
2012	\$ 16 028.25 t.t.c.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ledit contrat avec Stanley & Dany Taylor Transport inc.

3.2.2 COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES – MEUNERIE H.L. BOISVERT

2009-11-09/205

Considérant que la Meunerie H.L. Boisvert achemine une quantité élevée de matières résiduelles au site d'enfouissement;

Considérant que le tarif applicable aux industries s'élève à 550\$ par unité et que les coûts d'enfouissement des matières résiduelles de la Meunerie sont estimés à \$3,000 par année;

Considérant que celui-ci désire bénéficier des services offerts par la municipalité et payer sa juste part;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de maintenir le service de cueillette et de transport des matières résiduelles à l'ensemble des industries de la municipalité. Toutefois, la Meunerie H.L. Boisvert sera facturée selon la quantité acheminée au site d'enfouissement. L'entrepreneur devra fournir à la municipalité le tonnage réel pour chaque cueillette. Pour l'année 2009, une facture sera émise selon une moyenne calculée sur les pesés disponibles.

4.0 RAPPORTS

4.1 MRC

M. Ouimette fait le suivi des dossiers à la MRC. La Fête de la famille est annulée à cause de la grippe A H1N1 mais le tirage aura lieu le 4 décembre. Suite à la rééquilibrage effectuée par certaine municipalité vis-à-vis celle qui ne l'on pas fait; la MRC a décidé de répartir le budget 2010 selon la richesse foncière de la dernière tenue à jour 2009 de chacune des municipalités.

PROCES VERBAUX



4.2 Collecte sélective

La MRC dépose le rapport de gestion des matières résiduelles au terme du 3^e trimestre 2009.

4.3 Déchets

Françoise Bouchard explique les détails du budget 2010 et fait le suivi des dossiers en cours.

4.4 Loisirs :

Dépôt des états financiers pour l'année 2009 avec un déficit de 2 186.27 \$ pour l'OTJ. La piscine du Centre d'accueil fut accessible à toute la population durant la période estivale. Le Comité demande à la municipalité de payer la somme de 3 610.05\$ pour couvrir les frais de piscine.

2009-11-09/206

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES :

Proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'octobre et autorise la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 TRÉSORERIE :

2009-11-09/207

6.1 PRÉSENTATION DES COMPTES :

Proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-trésorière, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

Comptes payés

CIBC	643.39
Bell mobilité	71.13
Bell Canada	126.96
Câble Axion	69.70
CITI Commerce Solution (Bureau en gros)	94.76
Couillard Construction Ltée	1030.19
Domaine du Rénovateur	37.87
Hydro Québec	329.35
Imperial Oil	258.94
Meunier Karine	271.00
PG Govern	112.88
Paquette Pierre	58.03
Poulin Claire	219.00
Régie Inter.Gestion déchets	1 339.47
Taïga Communications	126.42
Ville de Coaticook	3 553.00
Salaire :	2 468.82

Assainissement

Luc Custeau, In Trust	94 312.50
Couillard Construction Ltée	261.69

Total des comptes payés 105 610.65

PROCES VERBAUX



Comptes à payer

APSAM	177.60
Bell Canada	126.73
Bérubé Catherine	70.00
Centre de Services Partagés du Québec (enseigne)	443.51
CIBC	1 499.04
Commercial Maintenance	248.55
Couillard Construction	379.52
CSST	9.13
Desbiens Lawrence	62.00
Domaine du Rénovateur	2 356.98
Les Entreprises Éric Groleau	407.76
Stanley & Danny Taylor, Transport	3 001.25
Espace Bell	118.41
Excavation Le Petit Travailleur	623.62
FM Formules municipales	633.07
Fonds d'information foncière	12.00
Garneau & Frères	141.09
Réjean Giguère, nivelage	6 433.87
Hydro Québec	439.54
Impression GB	485.69
Laboratoires d'analyses SM	788.44
La Cartoucherie	288.35
La Papeterie Coaticook Inc.	83.17
Location Coaticook	71.05
Ministre du Revenu du Québec	2 236.31
Municipalité de Dixville (capital + intérêts)	5 987.00
Paquette Pierre	20.00
Pare-Brise Coaticook	95.94
R.B. Inspection	809.89
Receveur Général du Canada	1 060.97
Régie Inter déchets de Coaticook	2 284.76
Signalisation de l'Estrie	379.15
Société Canadienne des Poste	30.69
Supérieur Bureautique	36.69
Technico-Lait Inc.	16.30
Tremblay Serge / Patricia Comeau	198.26
<i>Assainissement</i>	
Les Carrières St-Dominique	1 820.68
Domaine du Rénovateur Coaticook	141.09
Excavation Le Petit Travailleur	2 158.73
Excavation M. Toulouse Inc.	377 513.32
Le Groupe Teknika	37 532.94
Daniel Parent, arpenteur	4 515.00
Monuments Lucien Bélanger	1 241.63
Michel Poulin	4 899.63
Salaires employés	4 137.93
Salaires des élus	5 788.75
Total des dépenses du mois	<u>\$471 806.03</u>

PROCES VERBAUX



6.2 ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

6.2.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des activités financières et prévisions budgétaires. Présentement, il y a un surplus d'environ 100 000\$, mais les données relatives au projet d'assainissement ne sont pas encore connues.

6.2.2 INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX DU QUÉBEC

La Secrétaire-trésorière dépose le rapport sur les indicateurs de gestion relative à l'année 2008.

6.2.3 RAPPORT DU MAIRE ET SA DISTRIBUTION

Le rapport du Maire est déposé selon l'article 955 du C.M. Ce rapport sera diffusé à toutes les adresses civiques de la municipalité.

6.2.4 PRÉVISIONS DES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2009 ET ADOPTION DU BUDGET 2010

2009-11-09/208

Pour fin de présentation des prévisions 2009 et d'adoption du budget 2010; il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité qu'une session spéciale du conseil ait lieu le 18 janvier 2010 à 19h00 dans la salle du conseil sise au 251, Chemin Parker à Dixville.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

6.3.1 APPUI FINANCIER

2009-11-09/209

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'appuyer les organismes comme suit :

AFEAS de Dixville	\$400.00
Jeux du Québec	\$ 25.00

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à faire le paiement.

6.3.2 COMITÉ DE LOISIRS DE DIXVILLE – ACTIVITÉS 2009

2009-11-09/210

Considérant que le Comité de loisirs de Dixville a négocié l'utilisation de la piscine pour l'ensemble de la population de Dixville;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de rembourser au Comité de loisirs de Dixville la somme de \$3 610.05 pour couvrir les frais reliés à la piscine.

PROCES VERBAUX



6.3.3 DÉNEIGEMENT DIVERS HIVER 2009-2010

2009-11-09/211

Considérant que l'inspecteur municipal a demandé des soumissions à 3 entrepreneurs;

Considérant le dépôt de deux soumissions comme suit :

Gravière Pierre Cloutier inc.	4 200 \$ plus taxes;
Excavation le Petit Travailleur	4 500 \$ plus taxes.

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Gravière Pierre Cloutier inc. au coût de 4 200\$ plus taxes.

Les travaux consistent à faire l'entretien d'hiver des stationnements (incluant celui sur Chamberlain appartenant au Centre d'accueil) du bureau municipal; ouverture des chemins d'accès de la station d'épuration et de la station de pompage ainsi qu'une partie de la rue Goyette.

6.3.4 SCIERIE LECLERC & TREMBLAY INC.

2009-11-09/212

Considérant que la Scierie Leclerc & Tremblay soumet une facture de 573.41\$ pour des travaux reliés à l'assainissement des eaux;

Considérant que ces travaux ont été autorisés par les membres du conseil présents lors d'une rencontre sur place avec la Scierie, mais que les travaux devaient être exécutés par la municipalité en régie interne;

Considérant que ces travaux ont été réalisés par la Scierie sans pré-autorisation du conseil ni de l'inspecteur municipal et que les coûts sont plus élevés que ceux estimés par le Conseil;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de déboursier à la Scierie la somme de \$300.00;

6.3.5 ASSAINISSEMENT DES EAUX – ASPHALTE RUE GOYETTE

2009-11-09/213

Considérant que la rue Goyette est dorénavant entretenue par la municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'autoriser Couillard Construction Inc. à procéder aux travaux d'asphaltage en même temps que ceux prévus pour l'assainissement des eaux.

PROCES VERBAUX



- 2009-11-09/214
- 6.3.6 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PG GOVERN
- Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel comptable au coût de 4 192.02\$ t.t.c.
- 2009-11-09/215
- 6.3.7 REMBOURSEMENT PAIEMENT TAXES EFFECTUÉ PAR ERREUR
- Considérant le paiement erroné du propriétaire du no matricule 043-72-3294;
- Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de lui rembourser le tout sans pénalité.
- 2009-11-09/216
- 6.3.8 OFFRE DE SERVICE – TAXES À LA CONSOMMATION
- Considérant que les lois sur le traitement des taxes à la consommation sont très complexes;
- Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service relatif aux taxes à la consommation qui a pour objectif principal d'accroître les remboursements de la taxe sur les intrants, ou tout autre remboursement s'il y a lieu, et de procéder à une révision globale du traitement des taxes à la consommation au sein de la municipalité;
- Considérant que les honoraires varieront entre 1 200\$ et 1 800 \$;
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à confier le mandat à Raymond, Chabot Grant Thornton selon les modalités ci-hauts.
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- Mme Huguette Salois demande d'installer une glissière de sécurité sur la rue Major suite aux travaux de déboisement dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux.
- Mme Hélène Duteau fait suite à sa lettre déposée au conseil concernant le danger d'accumulation d'eau dans la cour du dépanneur suite aux travaux d'assainissement. De plus, elle mentionne que l'arrêt posé sur la rue Goyette est loin de l'intersection avec Chamberlain.
- M. Alain Leclerc demande si les travaux sont terminés étant donné que des travaux ne sont pas complétés sur sa propriété. On lui informe que les travaux chez-lui sont à faire.
- 8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT - Rien à signaler.

PROCES VERBAUX



9.0 AFFAIRES NOUVELLES

9.1 FÊTE À LA MRC

2009-11-09/217

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation des membres du conseil et du personnel à la fête de Noël de la MRC. La municipalité défrayera les coûts de participation et la secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

9.2 ADOPTION DU BUDGET 2009 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

2009-11-09/218

Considérant que les municipalités de Compton, Dixville, East Hereford, Ste-Edwidge, St-Herménégilde, St-Venant, Stanstead, Waterville, Coaticook, Ogden, Hatley, North Hatley, St-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Canton de Hatley, Barnston-Ouest, Stanstead-Est et Canton de Stanstead font parties d'une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire ;

Considérant qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre.

Considérant qu'en vertu de la Loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres ;

Considérant que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010;

Pour ces motifs, il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'année 2010 démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 1 092 616.33\$ de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ;

Pour des raisons de conflit d'intérêt, le conseiller Pierre Paquette s'est abstenu de voter.

9.3 CALENDRIER DES SÉANCES 2010

2009-11-09/219

Considérant les nouveaux articles 319 et 320 du Code municipal qui requièrent la publication du calendrier des séances ordinaires avant le début de chaque année civile ;

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des séances ordinaires pour l'année 2009, soit le premier lundi de chaque mois à 19h30 au bureau municipal, exception du mois de janvier le 2^e lundi et septembre le 1^e mardi.

PROCES VERBAUX



- 2009-11-09/220
- 9.4 DEMANDE D'APPUI LYNDA CHARBONNEAU ET FRANÇOIS PELOQUIN
- Considérant que Lynda Charbonneau et François Peloquin sont d'avis que, depuis les travaux de réfection de l'intersection Parker et Major, la sortie de leur entrée sur la rue Major est devenue dangereuse à cause d'une diminution de la visibilité ;
- Considérant qu'ils demandent l'installation d'un miroir sur la rue Major à la sortie de leur entrée de cour ;
- Considérant que l'entretien de cette rue appartient au Ministère des transports ;
- Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de M. Peloquin et Mme Charbonneau auprès du Ministère.
- 2009-11-09/221
- 9.5 FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE
- Considérant la demande de la Fondation canadienne Espoir jeunesse le droit de passage dans la municipalité pour leur campagne de prévention et de sensibilisation;
- Considérant que la municipalité n'a pas de règlement en ce sens,
- Considérant que le conseil ne se positionne pas sur cette question;
- Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande et, par conséquent, ne donne pas le droit de passage dans la municipalité à la Fondation canadienne Espoir jeunesse.
- 2009-11-09/222
- 9.6 BUDGET 2010 – RÉSEAU BIBLIO
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter la cotisation annuelle à 3.84\$ par habitant relative à la facturation annuelle 2010 calculée en conformité avec le décret des populations no 51, publié en décembre 2008.
- 2009-11-09/223
- 9.7 QUOTE PART – COUR MUNICIPALE
- Considérant que la municipalité est membre de la Cour municipale commune de Coaticook;
- Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la quote-part annuelle 2010 de 1 396\$.
- 2009-11-09/224
- 9.8 NOMINATION À LA RÉGIE DES INCENDIES
- Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de nommer Mario Tremblay comme représentant de la municipalité à la Régie intermunicipalité des incendies de la Région de Coaticook;

PROCES VERBAUX



- 2009-11-09/225
- 9.9 NOMINATION À LA RÉGIE DES DÉCHETS
- Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer Françoise Bouchard comme représentante de la municipalité à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Région de Coaticook. M. Réal Ouimette agira comme remplaçant en cas d'absence.
- 2009-11-09/226
- 9.10 ACHAT DE CALENDRIERS DE LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de faire l'achat de 4 calendriers au coût de 15.00\$ chaque. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.
- 10.0 AVIS DE MOTION
- 10.1 RÈGLEMENT NO 113 AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ À FOURNIR AUX PERSONNES DESSERVIES PAR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR SON TERRITOIRE DES CONTENANTS UTILISÉS POUR L'EXPLOITATION DE CE SERVICE
- Avis de motion est donné par le Conseiller Jean-Pierre Lessard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui aura pour objet de pourvoir à la fourniture de contenant aux personnes desservies par le service d'enlèvement des matières résiduelles ;
- Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.
- 2009-11-09/227
- 10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- Il est résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 21h55.

Maire

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière.